



COMITE SYNDICAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 13 JUILLET 2006 A 18H00

A LA SALLE MUNICIPALE DE SAINT CONTEST

Etaient présents :

M. BERTRAND (Délégué de la C.A. Caen la mer), Mme CATTEAU (Déléguée de la C.A. Caen la mer), M. CHARPENTIER (Délégué de la C.A. Caen la mer), M. CLET (Délégué de la C.A. Caen la mer), M. DE JAEGHER (Délégué de la C.A. Caen la mer), M. DURON (Délégué de la C.A. Caen la mer), M. HARDEL (Délégué de la C.A. Caen la mer), M. LANGLAIS (Délégué de la C.A. Caen la mer), Mme LE BRETHON (Déléguée de la C.A. Caen la mer), M. LECONTE (Délégué de la C.A. Caen la mer), M. LEMENUUEL (Délégué de la C.A. Caen la mer), M. LESPAGNOL (Délégué de la C.A. Caen la mer), M. NICOLAS (Délégué de la C.A. Caen la mer), Mme PREEL (Déléguée de la C.A. Caen la mer), M. SCHMITT (Délégué de la C.A. Caen la mer), M. SLAMA (Délégué de la C.A. Caen la mer), M. TOUZE (Délégué de la C.A. Caen la mer), Mme VINCENT (Déléguée de la C.A. Caen la mer), M. VINOT-BATTISTONI (Délégué de la C.A. Caen la mer), Mme MOTTIN (Déléguée de la C.D.C. « Cò ur de Nacre »), M. CLARENCE (Délégué de la C.D.C. « Cò ur de Nacre »), Mme SAINT-YVES (Déléguée de la C.D.C. « Cò ur de Nacre »), M. YAOUANC (Délégué de la C.D.C. Coeur de Nacre), M. MOKEDDEL (Délégué de la C.D.C. « Entre Bois et Marais »), M. FLEURY (Délégué de la C.D.C. « Entre Thue et Mue »), M. VIRLOUVET (Délégué de la C.D.C. « Entre Thue et Mue »), M. BOUCHARD (Délégué de la C.D.C. « Evrecy-Orne-Odon »), M. MARIE (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Ødon »), M. MICHEL (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Ødon »), M. TOSTAIN (Délégué de la C.D.C. « Les Rives de l'Ødon »), M. PEAN (Délégué de la C.D.C. « Plaine Sud de Caen »), M. DELALANDE (Clinchamps-sur-Orne), M. GUEZET (Ouisseham), M. LEDRAN (Ouisseham).

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

- **Communauté d'agglomération « Caen la mer »**

MME BENARD, à Mme CATTEAU,
M. DETEY, à Mme LE BRETHON,
M. DUNCOMBE, à M. LECONTE,
MME GUETIN, à Mme PREEL,
M. LE CARPENTIER, à M. VINOT-BATTISTONI,
M. PIELOT, à M. LEDRAN,
M. PIMONT, à Mme VINCENT.

- **Communauté de Communes « Entre Thue et Mue »**

M. LEVIVIER, à M. FLEURY.

- **Commune de Colleville-Montgomery**

MME MULLER, à M. GUEZET.

Etaient excusés :

- | | |
|----------------------|-----------------------------|
| - Monsieur GILLES | CDC "CAEN LA MER", |
| - Monsieur SUEUR | CDC "CAEN LA MER", |
| - Madame GIROUD-VIEL | CDC "CABALOR", |
| - Monsieur HUET | CDC "COEUR DE NACRE", |
| - Madame LEFRANÇOIS | CDC "ENTRE BOIS ET MARAIS", |
| - Monsieur BELLANGER | CDC "PLAINE SUD DE CAEN", |
| - Monsieur ELIE | CDC "PLAINE SUD DE CAEN", |
| - Monsieur JOURDAINE | CDC "PLAINE SUD DE CAEN". |

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 16 mars 2006 ;
2. Rapport du Président sur les travaux du Bureau ;
3. Demande d'adhésion de la Commune du Bû sur Rouvres à Caen-Métropole ;
4. Point sur le Pays de Caen ;
5. Projet de convention avec l'Agence d'Etudes d'Urbanisme de "Caen-Métropole";
6. Avis sur le projet de modification du PDU de l'Agglomération Caennaise;
7. Compte administratif et compte gestion de l'année 2005 ;
8. Rapport d'activités 2005 ;
9. Personnel : transformation de postes ;
10. Questions diverses.

Madame LE BRETHON: « Je remercie tout d'abord la Commune de Saint Contest.

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 16 mars 2006

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame LE BRETHON: « Le dernier Comité Syndical a été l'occasion d'aborder longuement la question des aéroports normands, de leur avenir et du choix de Deauville comme principale plateforme Normande.

Les premiers chiffres pour l'année 2005 avaient alors été diffusés et il en ressortait que Caen Carpiquet restait et de loin le premier aéroport Normand.

Nous disposons aujourd'hui des chiffres 2005 officiels de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), qui permettent des comparaisons au niveau national.

Ils vont être diffusés mais ils méritent d'être commentés :

Trafic passagers total

Aéroport	Total passagers	Sur Vols nationaux	%	Sur Vols internationaux	%
Caen Carpiquet	99 335	90 170	90,8	9 165	9,2
Le Havre-Octeville	44 796	25 434	56,8	19 362	43,2
Deauville St Gatien	41 034	936	2,2	40 098	97,8
Rouen-Vallée de Seine	20 228	19 649	97,1	579	2,9

Trafic passagers Caen Lyon

Caen Lyon	78 328	21ème ligne intérieure Française - Paris exclu
Le Havre Lyon	19 453	58ème ligne intérieure Française - Paris exclu
Rouen Lyon	16 155	68ème ligne intérieure Française - Paris exclu

Quelques commentaires :

- Le trafic « passagers » de Caen Carpiquet est plus de deux fois supérieur à ceux du Havre Octeville et de Deauville-St-Gatien et près de 5 fois supérieur à celui de Rouen-Boos.
- 90% des passagers de Caen et de Rouen empruntent des vols nationaux.
- 98 % des passagers de Deauville-St-Gatien sont sur des vols internationaux d'où une vocation très marquée de l'aéroport pour les charters "vacances".
- 80 % des passagers de Caen Carpiquet et de Rouen-Boos sont des utilisateurs de la ligne vers Lyon.
- Le nombre de passagers sur la ligne Caen-Lyon est 4 fois supérieur au nombre de passagers sur les lignes Le Havre-Lyon et Rouen-Lyon et ce, à durée de vol équivalente (15 minutes d'écart). Pourtant la population des aires urbaines de Rouen-Elbeuf n'est-elle pas près de deux fois supérieure à celle de Caen ?

En conclusion, l'importance du trafic vers Lyon ne semble liée ni aux conditions de vol, ni au poids des populations des aires urbaines des 3 villes. D'autres facteurs semblent intervenir pour expliquer le "poids" de l'aéroport dans l'activité économique de la capitale régionale:

- les besoins de la population en matière de transports aériens ;
- la typologie des emplois présents sur le territoire :
 - les emplois stratégiques (cadres de direction) de grands groupes (*Renault Trucks, PSA, Bosch, Philips, Carrefour, secteur bancaire, laboratoires pharmaceutiques, í*) ou de PME de haut niveau (*Hamelin, Legallais-Bouchard, Eurologistic, í*) ;
 - les établissements liés à la recherche et la haute technologie, en réseau avec leurs partenaires européens (*Philips, GANIL, France Télécom R&D, í*) ;
 - le tertiaire supérieur (secteurs public ou privé).

La "faiblesse" du trafic "passagers" de Rouen-Boos est sans doute aussi expliquée par la proximité de Roissy et de Beauvais avec des vols directs pour toutes les destinations mondiales, qu'ils s'agissent de lignes régulières ou de charters.

La future liaison TGV vers Roissy, et il faut s'en féliciter, sera sans doute également déterminante pour l'avenir des aéroports normands. »

2. Rapport du Président sur les travaux du Bureau

Madame LE BRETHON: « Tous les membres du Comité ont reçu le rapport qui retrace les travaux du Bureau depuis le 16 mars.

Le Bureau s'est réuni 3 fois depuis cette date : le 31 mars, le 5 mai et le 16 juin. On peut simplement revenir rapidement sur les points les plus importants.

Ce rapport est l'occasion d'insister sur l'intérêt porté par les élus aux réunions de Bureau puisque les 2/3 des membres ont été présents à chacune de ces réunions.

Lieu d'échanges mais aussi de décisions, les réunions de Bureau permettent toujours de faire un large tour d'horizon sur les problèmes d'aménagement et d'urbanisme qui intéressent le territoire de Caen-Métropole.

De nombreux points abordés lors de ces réunions font d'ailleurs l'objet de point de l'ordre du jour de notre Comité :

- Extension du Syndicat : point n°3 ;
- Pays de Caen : point n°4 ;
- Projet de convention avec l'Agence d'Etudes d'Urbanisme "Caen-Métropole" : point n° 5 ;
- Avis sur le PDU de l'agglomération Caennaise, point n° 6 ;
- Compte administratif et de compte de gestion de l'année 2005, point n° 7 ;
- Rapport d'activités 2005, point n° 8 ;
- Personnel : transformation de postes point, n° 9.

*

* *

Deux sujets traités en Bureau concernent les liens de notre région avec la Haute Normandie. »

Suivi et évaluation de la DTA de l'Estuaire de la Seine

Madame LE BRETHON: « La D.T.A. a été signée par le Ministre de l'Équipement, Monsieur PERBEN. La signature des autres ministres concernés devrait intervenir rapidement.

Afin de concevoir la mise en place d'un dispositif de suivi / évaluation de cette D.T.A., une étude a été lancée par la DRE de Haute Normandie. Elle a été confiée au bureau d'études « Nouveaux Territoires Consultants ».

Les collaborateurs, administratifs ou techniques, des collectivités concernées, dont Caen-Métropole, sont plus particulièrement associés à cette phase. Plusieurs réunions sont prévues cet été.

Il apparaît important et nécessaire que les élus puissent faire part de leur point de vue sur le dispositif de suivi qui sera mis en place avant que ne se tienne le Conseil de l'Estuaire, prévu au mois de septembre et qui n'est pas encore constitué.

Celui-ci sera simplement élargi à la Basse-Normandie. Notre proposition pour une structure différente n'a pas été suivie d'effet.

Il faut continuer à être présent parce qu'il va y avoir régulièrement du travail. A mon avis, il faut être averti et se préparer à réagir. »

Etude « Corridor Baie de Seine / Île de France » : étude d'opportunité multimodale

Madame LE BRETHON: « La DRE de Haute Normandie a lancé une étude, confiée au CETE de Rouen, sur l'intérêt de réaliser une nouvelle liaison sur ce corridor et sur la nature de cette liaison (routière, ferroviaire, ou mixte).

La méthodologie de cette étude n'a été validée que par la seule DRE Haute Normandie.

Les élus bas-normands n'ont pas été informés de cette démarche, initiée par la Direction Générale des Routes du Ministère des Transports.

On ne peut que remarquer qu'il s'agit de la deuxième étude intéressant la Basse-Normandie et pilotée "en direct" par les administrations de la Haute-Normandie (SGAR, DRE).

N'est-on pas en train de créer un échelon entre Caen et Paris ? L'implantation de la Direction Interrégionale des Routes et du Service d'Annonce des Crues, à Rouen, n'en est elle pas l'illustration ? N'est-on pas en train de tester à travers l'Administration du Ministère des Transports et de l'Équipement, la création d'une Direction Régionale intervenant à la fois sur la Haute et Basse-Normandie ?

Dans ce contexte, quels rôles jouent les administrations bas-normandes ? Le principe de l'envoi d'un courrier au Ministre des Transports a été décidé au Bureau.

Les membres du Comité Syndical avaient été informés de la tentative de création d'une communauté urbaine, de part et d'autre de l'Estuaire, de Fécamp à Orbec. Nous venons d'apprendre que ce projet est aujourd'hui abandonné y compris dans son format à minima d'une simple « entente » sous la forme d'une association.

Le Comité des élus de l'Estuaire restera la seule instance de coordination entre les deux rives.

C'est pour cela que beaucoup de gens, qui veulent faire progresser les choses, se retrouvent confronter aux réalités. Ils prennent conscience de la nature des problèmes. On ne peut pas, du jour au lendemain, tout remettre en cause.

Les deux autres sujets qui vont être abordés maintenant posent la question de nos relations avec les services de l'État, plus particulièrement la DDE, dans le cadre du SCOT.

Etude Prospective Sud-est

Madame LE BRETHON: « La D.D.E. du Calvados a souhaité expérimenter une démarche de « prospective territoriale participative » dans le cadre d'un appel à projet de la Direction Général de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Construction du Ministère de l'Équipement.

Elle a retenu le Sud de l'agglomération en raison des grands enjeux routiers qui concernent ce secteur.

Le souhait de la DDE est de travailler en association étroite avec Caen-Métropole qui, avec l'Agence d'Études d'Urbanisme doit démarrer au second semestre la réflexion sur le Schéma de Cohérence Territoriale.

Pour la DDE, la réflexion qui y sera menée ne saurait prévaloir sur les réflexions globales que les élus seront amenés à conduire sur l'ensemble du Territoire du SCoT.

Mais peut-on réellement mener une étude prospective sur la moitié du futur SCoT sans anticiper sur les réflexions du Syndicat ?

Je trouve cette démarche étrange : l'Etat travaille en parallèle sur des morceaux du SCoT, alors qu'il sera associé, selon les dispositions du Code de l'Urbanisme, à l'élaboration de ce dernier. »

Etude DDE sur le bi pôle Caen Bayeux

Madame LE BRETHON: « La D.D.E. a lancé une étude sur le Bipôle "Caen Bayeux". Cette étude devrait permettre à l'Etat de se positionner vis-à-vis des futurs SCoT de Caen-Métropole et du Bessin.

Un premier document a été élaboré par le bureau d'études qui travaille pour la DDE :

- état des lieux des zones d'activités et projets
- analyse du marché et des synthèses

Cette étude n'engage pour l'instant que le Bureau d'Etudes et la D.D.E. mais à travers la synthèse, nombre de jugements sont formulés sur les points forts et les points faibles du territoire.

Quelle caution peut apporter le Syndicat à ce document qui va servir de base à la poursuite de l'étude ? Des groupes de travail vont être mis en place. Le Syndicat a demandé que la Communauté d'Agglomération, la CdC "Entre Thue et Mue" et la CdC "Les Rives de l'Odon" soient également associées.

Comme pour l'étude Sud-Est, là encore, il s'agit d'une étude qui va anticiper sur le futur SCoT.

Le Bureau a demandé qu'un nouveau courrier soit adressé à la DDE pour lui faire part des interrogations du Syndicat vis-à-vis de cette étude.

Les points suivants concernent le « quotidien » de notre Syndicat ».

Urbanisme réglementaire

Madame LE BRETHON: « Il s'agit de l'un des domaines d'activités les plus chargés pour Caen-Métropole, puisqu'en 3 réunions, le Bureau a examiné 14 dossiers :

5 dossiers de PLU arrêtés :

- Epron : le Bureau a soulevé un certain nombre de questions ;
- Saint Germain la Blanche Herbe : l'avis était assorti de plusieurs réserves ;
- Frénouville : avis favorable avec quelques observations de détail;
- Amfréville : avis favorable avec une observation de détail;
- Touffréville : avis favorable avec une observation.

7 dossiers de modification de POS, auxquels il a donné un avis favorable :

Il s'agissait du POS de la Ville de Caen, du POS partiel de la ville d'Hérouville-Saint-Clair, des POS des communes d'Escoville, de Colombelles, de Mondrainville, de Rots et d'Argences.

Ces modifications portent, en général, sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone NA bloquée destinée à l'habitat ou à des adaptations des règles de constructibilité

2 dossiers de PADD dans le cadre de l'élaboration de PLU ont obtenu un avis favorable : Eterville et Bretteville-sur-Laize.

Il a aussi examiné deux dossiers de mise en compatibilités des POS avec des projets routiers. Ceux-ci n'appelaient pas d'observations particulières.

- mise en compatibilité des POS de Fontenay le Marmion, Rocquancourt, Saint-Martin-de-Fontenay et Tilly la Campagne, dans le cadre de la réalisation du barreau entre la RD562 déviée et la RN158 (future A88)
- mise en compatibilité des POS de Troarn et de Pont L'Evêque dans le cadre de la mise à deux fois trois voies de l'autoroute A13 entre Bourneville et le contournement Sud-est de Caen.

Ce dossier a permis de découvrir que cette mise à deux fois trois voies s'arrêtera au futur échangeur avant le grand contournement Sud. N'aurait-il pas fallu aller jusqu'au Boulevard Périphérique sachant que le futur tronçon RN13-A13 rabattrait une importante circulation sur le BP Nord ?

Un courrier a été adressé à Monsieur JOUFFROY, PDG de la SAPN avec copie aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général, au Président de Caen la Mer et au Préfet. Il est demandé à la SAPN de faire connaître les raisons qui l'ont conduite à laisser la section "futur échangeur BP" à 2 fois 2 voies.

Alors que le projet n'en est qu'au stade de l'utilité publique, il ne faudrait pas avoir des regrets plus tard.

Le Bureau a aussi examiné, le projet d'aire d'accueil des gens du voyage prévu sur le territoire de la commune de Fleury-sur-Orne. En effet, ce projet, situé en entrée de ville, avait contribué à l'avis réservé émis par le Bureau sur le projet de PLU arrêté de la commune. Après audition de Monsieur LECLERE, maire de Fleury, toutes les interrogations du syndicat ayant été levées, un avis favorable a été donné au projet et les réserves sur le PLU ont été annulées.

Avant de revenir sur deux dossiers qui ont fortement mobilisé le Syndicat, je tiens à vous remercier tous pour votre travail et votre disponibilité lors des commissions. Vous osez poser aux collègues des questions délicates, ce qui n'est pas facile, et vous le faites dans un bon état d'esprit. Le PLU d'Epron en a été l'exemple typique. »

PLU d'Epron

Madame LE BRETHON: « Suite à l'avis du Bureau sur le projet de PLU arrêté de la commune d'Epron, une réunion rassemblant l'ensemble des partenaires concernés par la question du GANIL a été organisée le 4 mai 2006 à l'Hôtel de Ville de Caen, compte tenu des enjeux. Copie de ce compte-rendu figure dans le dossier de réunion adressé à tous les membres du Comité.

A la suite de cette réunion, les Maires de Caen, d'Hérouville-Saint-Clair et d'Epron en présence du Secrétaire Général de la Préfecture se sont rencontrés le 28 mai. Il en ressort notamment un engagement des Maires pour que les PLU prennent en compte le développement de la recherche.

Une réunion technique, à propos des dispositions d'urbanisme, devrait avoir lieu prochainement sous la présidence du Secrétaire Général de la Préfecture. On l'attend.

Une récente interview du Directeur du GANIL a rappelé tous les enjeux de ce dossier. »

Monsieur LEDRAN : « Sur ce dossier, le Conseil Général avait émis un avis défavorable parce que se posaient des problèmes de circulation. L'ouverture à l'urbanisation des secteurs situés à l'Est de la RD7 ne pouvait se faire en l'état actuel des voiries : d'une part, le carrefour RD7-RD226 B n'est pas prêt à accueillir le surplus de trafic engendré. D'autre part cette urbanisation doit se faire en

concomitance avec la réalisation des infrastructures routières de la communauté d'agglomération : Weygand et Boulevard Urbain Nord. Par ailleurs le Conseil Général estimait que la RD226 B ne pouvait être utilisées comme voie de desserte interne de la future ZAC.

A la suite d'une réunion avec la commune, l'avis de Conseil Général est devenu favorable avec les réserves suivantes : retrait dans le document de toute mention à la mise à 2X1 voie de la RD7, déclassement de la RD226 B préalablement à l'urbanisation de la zone Est, indication de l'échéancier de réalisation du Boulevard Urbain Nord et de Weygand. »

Monsieur DURON : « On est dans une affaire un peu récurrente car une telle situation s'est déjà produite lorsque la commune d'Epron voulait réviser son Plan d'Occupation des Sols. On avait trouvé une solution de compensation, la Région et l'Agglomération avaient financé un gymnase.

Il me semble qu'on comprend tous, les besoins de la commune d'Epron, et je suis convaincu de la nécessité de garder des opportunités pour le GANIL, mais il faudrait trouver les moyens d'une compensation pour les communes qui souffrent d'avoir un territoire extrêmement réduit en superficie. J'ai fait cette proposition au Président de l'Agglomération et j'ai pensé que nous pourrions, comme il y a une dizaine d'années, étudier cette question, pour que la commune prennent en compte les besoins du GANIL. »

Monsieur LEDRAN : « Parmi les contreparties qui ont été évoquées, il y avait la possibilité d'urbaniser la partie Nord et la partie Est d'Epron, mais se posaient le problème de l'accès. L'accord du Conseil Général doit permettre maintenant d'envisager la possibilité d'urbaniser tout en préservant les espaces nécessaires aux extensions du GANIL. »

Madame LE BRETHON : « C'est fait tout à fait dans cet esprit-là qu'il faut trouver un accord avec la commune d'Epron. Celle-ci doit avoir les moyens de l'expansion, mais en dehors de l'espace réservé pour la recherche. »

PLU d'Hérouville Saint Clair

Madame LE BRETHON : « Lors du dernier Comité Syndical, le Maire d'Hérouville-Saint-Clair avait formulé une demande de rencontre avec le Syndicat.

Suite à cette demande, une réunion de la Commission n°1 sur ce dossier s'est tenue le 4 Mai à l'Hôtel de Ville de Caen. Le Président du Syndicat y participait.

Monsieur THOMAS a fait état du changement de position de la ville d'Hérouville, qui travaille à une nouvelle version de son PLU prenant en compte les observations du Syndicat : la presqu'île portuaire sera classée en zone d'activités et l'extension urbaine envisagée sur la vallée du Dan devrait être revue et être beaucoup plus limitée.

Par courrier en date du 1^{er} juin, dont tous les membres du Comité ont reçu copie, Hérouville-Saint-Clair demande la modification du Schéma Directeur sur ce périmètre limité à une "poche" d'une dizaine d'hectares à proximité de l'échangeur avec la RD 515.

Mais depuis de courrier, il y a des éléments nouveaux : Lors d'une réunion le 23 juin, une nouvelle version du PADD a été présentée aux personnes publiques associées. Les représentants du Syndicat ont proposé quelques ajustements sur ce PADD.

Le parti d'aménagement de ce secteur d'Hérouville dépend d'une question importante restant à régler : la position précise du futur échangeur sur la RD515 avec la LIQN et le BUN. Le Conseil Général n'a pas encore fait part de sa position définitive sur ce point.

Il est à noter que la DASS a fait part de conditions importantes à respecter avant d'urbaniser les terrains du périmètre de protection de forage.

La commune a annoncé qu'elle devrait délibérer sur un nouveau projet de PLU arrêté mi septembre prochain. Dans l'intervalle, le Syndicat devrait recevoir la nouvelle version du PADD, sur lequel il pourrait se prononcer dès la rentrée. »

Monsieur LEDRAN : « Le Conseil Général a choisi le maître d'œuvre du projet de pont qui doit franchir l'Orne, en descendant du plateau de l'ex-SMN pour rejoindre le rond-point de RVI à Colombelles»

Madame LE BRETHON : « Le point sur les P.L.U. a permis de constater que le Syndicat "gère", "assure le suivi" du Schéma Directeur. Parfois, on a entendu dire, que le Syndicat allait trop loin dans ses avis et qu'il devait s'en tenir à l'examen de la seule compatibilité avec les POS et les PLU.

Que dirait-on alors si notre Syndicat délibérait sur les POS et les PLU comme le fait un Syndicat Mixte voisin ? Je cite un article de presse du 20 juin 2006 :

"Concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de .le Syndicat Mixte (il s'agit de "Nord Pays d'Auge") a observé certaines insuffisances du rapport de présentation et suggère qu'il prenne en compte l'ensemble des documents joints au dossier en les harmonisant comme la préservation des haies au titre de la loi Paysage et non des espaces boisés.

Il propose néanmoins un avis favorable mais recommande à la commune la plus grande prudence dans la gestion de son alimentation en eau potable, la plus grande rigueur dans les dispositions à prendre pour l'assainissement des eaux usées, ainsi qu'une recherche et une réflexion pour apporter des solutions indispensables à l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales."

Participation aux réunions des SCOT Voisins

Madame LE BRETHON: « Caen-Métropole est associé aux procédures d'élaboration des SCOT limitrophes. Le Syndicat, représenté par Monsieur LEDRAN, a participé à deux réunions. ».

Monsieur LEDRAN : « Pour le SCOT Sud Pays d'Auge, rien de particulier à signaler si ce n'est que les services de l'Etat ont fait part du « porté à connaissance ».

Le plus intéressant a été la réunion concernant le SCOT du Bessin dont je vous propose une présentation du diagnostic. 3 parties :

- une partie occidentale qui était classée « espace de frange » ou « de marge » en direction des marais ;
- un espace polarisé autour de Bayeux ;
- un espace considéré comme un espace tampon, espace entre l'influence de Bayeux et l'influence de Caen, une zone dite de « décontamination ».

J'ai souligné que ce terme était fort désagréable pour l'agglomération caennaise puisqu'à ma connaissance, nous n'étions pas contagieux et que c'était dommage de l'appeler ainsi. D'autre part, comme j'ai un peu l'expérience de la recherche de compatibilité entre les Plans d'Occupation des Sols et les SDAU, j'ai demandé quelles seraient les dispositions réglementaires en détail qui permettraient justement de traduire cette orientation de façon à ce que ça ne soit pas que des interdictions, des limitations.

Cela a soulevé un peu l'émotion du maire de Fontenay le Pesnel qui se trouve dans la Communauté de Communes du Val de Seulles et qui se demandait : « Est-ce qu'on nous interdira d'avoir des lotissements, des zones d'activités ? »

Le texte a évolué un peu, maintenant c'est un espace qui est « sous-pression ».

Je pense qu'il faudra que nous puissions convaincre les élus du Bessin de l'intérêt de cet espace « sous pression ». Pour une commune comme Bayeux qui veut développer le tourisme, particulièrement celui historique, le fait de se trouver à 15 minutes d'un aéroport est quand même intéressant, mais qui ne figurait absolument pas dans le diagnostic, pas plus que la proximité du port qui est à 30 minutes de

Bayeux. On a vraiment l'impression que l'on assiste à des propositions qui sont en fait un copier-coller d'études similaires.

Il faudra que l'on veille tout particulièrement à tenir compte de la réalité du terrain. »

Madame LE BRETHON: « Il faudra faire très attention, d'autant plus que nous avons une connaissance, qui nous a déjà fait avancer sur des choix concernant des éléments du territoire. Nous avons une certaine culture en la matière. »

Urbanisme commercial

Madame LE BRETHON: « Lors de ses réunions, le Bureau a examiné 6 dossiers. Il a donné un avis favorable à 5 dossiers et défavorable à 1 dossier.

Par ailleurs, 3 autres dossiers sont inscrits à l'ordre du jour des CDEC du 12 et du 26 juillet. »

Monsieur LEDRAN : « Il y a donc deux avis favorables supplémentaires »

Schéma Départemental Eolien

Madame LE BRETHON: « Par courrier en date du 4 avril 2006, le Préfet a informé le Syndicat de l'engagement de la révision du Schéma Eolien Départemental élaboré en 2003.

En effet, la loi du 13 juillet 2005 fixe un nouveau cadre. A ce titre, Caen-Métropole sera donc associé à la procédure.

Un arrêté préfectoral désigne le Président du Syndicat pour siéger à cette Commission. Monsieur MARIE, Vice Président, a assisté à la réunion d'installation de cette commission.

Par ailleurs, le Syndicat est sollicité par un des opérateurs de l'éolien pour engager, à l'échelle du SCOT une réflexion pour la définition d'une ZDE. A sa demande, cet opérateur sera reçu par le Président du Syndicat. »

Mise à jour du site Internet du Syndicat

Madame LE BRETHON: « Compte tenu de l'extension du périmètre de Caen-Métropole, il apparaît nécessaire de mettre à jour le site www.caen-metropole.fr et ce pour plusieurs raisons :

- L'importance de la rubrique consacrée à l'Agence d'urbanisme ;
- Prévoir la création d'une rubrique « Pays » ;
- La mise à jour de la cartographie interactive (prise en compte de la CdC du Cingal et des 3 communes du sud), qui exige l'intervention du concepteur du site.

Le Bureau a donné un avis favorable à la proposition présentée par Net Conception, dont le devis s'élève à 3300.00€ H.T. (TVA récupérable). »

Diagnostic préalable au futur CPER

Madame LE BRETHON: « Par e-mail en date du 11 avril 2006, envoyé par le SGAR, le syndicat a reçu, pour observations éventuelles, le projet de diagnostic territorial préliminaire établi dans le cadre de la préparation du futur CPER, dont tous les membres du Comité ont reçu copie.

Ce diagnostic devait être adressé au Ministère par le Préfet, dans des délais très tendus.

Tous les membres du Comité disposent aussi du courrier du Président de Caen-Métropole du Syndicat faisant part d'un certain nombre d'observations, notamment sur la manière dont était prise en compte la métropole caennaise.

Il y a des clichés, des jugements, qui datent d'une dizaine d'années et qui, lorsque l'on effectue des diagnostics, réémergent sans actualisation. Vous avez tous eu le courrier, personne n'a fait d'observation. »

Modification n°2 du Schéma Directeur ó réserve foncière pour un grand site industriel

Madame LE BRETHON: « Le dossier est élaboré en régie. Il sera présenté au Bureau au mois de septembre.

Enfin quelques mots sur un dossier où le syndicat va être associé : l'élaboration des 2 plans de Prévention des Risques Miniers de May sur Orne et de Soumont St Quentin.

Le PPRM de St André comprend 9 communes toutes incluses dans le périmètre du SCoT, celui de Soumont St Quentin. 18 communes dont 9 dans le futur SCoT.

Ces documents seront importants car ils ne seront pas sans conséquence sur l'urbanisation dans les communes et cela sera tout l'enjeu du SCoT.

Une première réunion s'est tenue à la Préfecture le 11 juillet. Monsieur Rabec y a participé.

Cette nouvelle association à une procédure intervient après de nombreuses autres (PPR inondation, PDU, PLH, SCoT périphériques, PLUí).

Il conviendra de voir à la rentrée comment le Syndicat s'organisera pour être sur tous les fronts. Nous allons devoir nous organiser de façon extrêmement précise, pour avoir les informations au bon moment et être prêt à participer à toutes les réunions. Le calendrier va être très tendu.

Jusqu'à une date récente, seul l'Etat avait une vue d'ensemble sur tous les dossiers et sur toutes les procédures. Il sera du ressort du Syndicat Mixte de jouer désormais ce rôle afin d'avoir tous les éléments pour élaborer un projet de territoire ambitieux mais aussi prenant en compte toutes les contraintes et les servitudes.

Enfin, ont été diffusés lors du dernier Bureau deux documents émanant de l'INSEE et qui ont été envoyés à tous les membres du Comité, pour information.

1 /- Une étude récente de l'INSEE (mai 2006) sur les échanges de population entre les zones d'emplois en France.

Six profils types de zones ont été définis. Il en ressort que Caen a le même profil que Rennes, que Tours, que Toulouse, que Nantes, à savoir : « Grande Ville : arrivée pour études puis départ immédiat ».

Depuis des années, on fait le procès à Caen de ne pas savoir retenir les jeunes. Cela a toujours être mis en avant par les études de l'INSEE Basse Normandie. Il est dommage que des comparaisons n'aient pas été faite au niveau national, car la situation caennaise est une situation classique de ville universitaire.

A mon avis, il faut donner envie aux jeunes de revenir après avoir eu une expérience ailleurs.

- 2 /- Une étude intéressante sur le Bassin Parisien, faite par un géographe-économiste du Ministère des Finances, qui a longtemps travaillé à l'INSEE de Picardie. Elle montre que Caen a ses relations préférentielles avec Paris et non avec le Havre et que Le Havre et Rouen constituent un réseau qui n'intègre pas Caen.

L'étude complète a été diffusée aux membres du Bureau. Elle peut être adressée à tous les membres du Comité qui en feraient la demande.

Il est bon que les élus disposent d'études qui soient un autre regard sur l'aménagement du territoire, d'études qui ne viennent pas des partenaires habituels et qui souvent justifient des objectifs déjà fixés. Par ailleurs cette étude aborde les relations de Caen avec Paris au sens du Bassin Parisien alors que la DTA n'a étudié que le seul réseau Caen-Rouen-Le Havre sans étudier véritablement le positionnement de ces villes vis-à-vis de Paris et du Bassin Parisien.

Cela nous ramène aux réflexions faites sur les études lancées par les Haut-Normands.

Il paraît nécessaire que, dans les études, l'ensemble du territoire Bas Normand soit pris en compte, car Caen n'en est-elle pas la Capitale Régionale ?

Voici donc les principaux éléments à retenir des travaux récents du Bureau.

3. Demande d'adhésion de la Communes du Bû sur Rouvres à Caen-Métropole

Madame LE BRETHON: « Cette demande d'adhésion, en date du 17 mars, est examinée alors que par arrêté du 7 juillet, reçu le 12 juillet, le Préfet a autorisé l'adhésion de la Communauté de Communes du Cingal et des Communes d'Urville et de Soignolles. Il appartiendra à ces collectivités de désigner leurs représentants, afin qu'elles siègent au prochain Comité Syndical.

La Commune du Bû-Sur-Rouvres a demandé, par délibération du 17 mars 2006, à rejoindre notre Syndicat.

Avec l'adhésion de la Commune du Bû-sur-Rouvres, le Syndicat comptera la Communauté d'Agglomération « Caen la Mer », 9 communautés de communes et 11 communes hors E.P.C.I., soit au total 143 communes pour une population totale de 339 028 habitants.

On sait qu'en poids de population Caen-Métropole représente 50% du Calvados.

On peut aussi ajouter que notre Syndicat pourrait être le 69ème département français (28 départements sur 100 ont moins de 300 000 habitants) et qu'il pèse 1,3 fois la Corse et presque autant que la Lozère et de l'Ardèche réunis.

Le périmètre du Syndicat correspond désormais aux limites des SCoT voisins et dans la mesure où le périmètre d'un SCoT ne doit pas recouper le périmètre d'une intercommunalité, le territoire de Caen-Métropole ne devrait plus évoluer, sauf recomposition du paysage intercommunal.

Il appartient aujourd'hui au Comité Syndical de prendre position sur cette demande d'adhésion.

A compter de la notification de la délibération du Comité Syndical, les collectivités concernées disposeront d'un délai de trois mois pour délibérer.

La Commune du Bû-Sur-Rouvres disposera d'un délégué au Comité Syndical. Pour sa représentation au Bureau, la Commune du Bû-Sur-Rouvres rejoindra le groupe des communes hors EPCI du Sud, qui disposent d'un représentant.

Je vous serais très obligé de bien vouloir délibérer sur la demande d'adhésion. »

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
donne un avis favorable à l'adhésion de la commune du Bû-Sur-Rouvres
au Syndicat Mixte "Caen-Métropole".**

4. Point sur le Pays de Caen

Madame LE BRETHON: « Le Pays de Caen n'existe toujours pas en dépit de la volonté affichée par le Préfet Cyrille SCHOTT, lors de la réunion du Comité Syndical au Mémorial d'aller vite. On était le 20 décembre. Cela fait plus de 6 mois.

Le Conseil Régional a fait part de son avis le 4 avril, avis favorable.

Le Conseil Général a fait part de son avis le 24 avril, avis défavorable.

Depuis, rien, sinon des articles dans la presse avec des interview d'élus du Sud. Or, le temps presse si notre territoire veut bénéficier de financements pour la réalisation de ses projets. Il faut arrêter de perdre du temps. Le fait de ne pas avoir pu créer le Pays de Caen l'année dernière nous a privés de subventions et cela nous a déjà coûté cher. Il faut que nous travaillions le volet territorial du FEDER.

Lundi prochain, aura lieu une rencontre à la Préfecture, et en fonction de tous nos positionnements, j'ai la conviction, que le Préfet va décider de la création du Pays de Caen. Il est temps, nous devons saisir cet instant au risque de voir demander une nouvelle Charte de développement et d'attendre encore 18 mois de réorganisation. A qui cela profite ?

Pour cette raison, j'ai publié le 13 juin un communiqué de presse intitulé : "Pour quand le Pays de Caen ?".

Il faut croire au Pays de Caen, et dans cette perspective il est proposé de recruter un chargé de mission "Pays" et nous y reviendrons plus tard dans l'ordre du jour.

La Délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire a rédigé un rapport relativement positif sur "l'Avenir des Pays" (daté du 28 juin 2006 - rapporteur Alain FOUCHER). Il apporte des éléments d'information sur cette question. Il y est notamment indiqué qu'en moyenne une association portant un pays dispose de 2-3 emplois équivalent temps plein et un Syndicat Mixte ou GIP 4-5.

Une gestion commune SCoT-Pays ne pourra que favoriser une synergie dans les moyens.

Mais il importe que l'Etat continue à financer l'ingénierie.

Un courrier dans ce sens a été adressé le 11 juillet à Monsieur Estrosi, Ministre Délégué à l'aménagement du Territoire.

Il faut qu'on s'organise, dès le 18 juillet pour constituer le Pays.

Monsieur DURON : « Je ne pourrai pas participer à cette réunion lundi, mais je suis favorable à ce que le Pays de Caen puisse enfin émerger. J'ai rencontré il y a un mois les Maires de Falaise, de Condé-sur-Noireau et de Thury-Harcourt qui sont maintenant très convaincus qu'ils doivent créer un Pays autour de Falaise et qu'ils doivent se mettre rapidement au travail pour aussi tirer parti des politiques

de Pays. On faisait allusion tout à l'heure à la préparation du contrat de plan avec la Région et effectivement nous avons quelques inquiétudes sur le volet territorial. Le Gouvernement n'était pas favorable au départ pour retenir le volet territorial, les élus de tous les territoires se sont manifestés pour dire leur intérêt pour une telle politique s'appuyant sur le volet territorial. Mais théoriquement, on ne pourra négocier qu'à la fin 2007, ce qui est un peu regrettable. Il est possible que l'ingénierie des territoires disparaisse. Je crois que ça serait tout à fait dommageable, si l'Etat cessait de financer l'ingénierie des Pays ou des Agglomérations, surtout au moment où les nouveaux programmes opérationnels européens appellent à l'innovation. 75% des programmes opérationnels seront européens. Or on ne peut pas innover si on n'est pas en capacité d'élaborer des projets plus conformes aux attentes européennes. Je fais le vœu qu'on puisse ici obtenir du Gouvernement le maintien de ces crédits à l'ingénierie sur 2006, puisque la moitié des ces crédits a été gelée et après 2006 bien évidemment. »

Madame LE BRETHON: « Tout d'abord, je suis très optimiste pour le Pays. Comme vous, j'ai rencontré nos collègues qui ont bien, je pense, saisi l'évolution. Il y a eu beaucoup d'incompréhensions qui ont nourri une inquiétude parmi les élus du Sud. Mais pour bien montrer qu'on voulait travailler ensemble, j'ai demandé au Maire de Falaise de réfléchir avec nous au projet métropolitain dans le cadre des travaux de Normandie Métropole. Il a accepté. En ce qui concerne l'ingénierie, j'ai anticipé votre souhait et fait part au Ministre de toutes les conséquences d'un désengagement de l'Etat. »

5. **Projet de convention avec l'Agence d'Etudes d'Urbanisme "Caen-Métropole"**

Madame LE BRETHON: « Compte tenu du fait que l'élaboration du SCoT de Caen-Métropole constitue la mission prioritaire de l'Agence durant les premières années, le Syndicat Mixte Caen-Métropole doit, pour l'exercice 2006, verser une subvention de 170.050€ à l'Agence.

Dès lors qu'il s'agit d'une subvention, la mise en place d'une convention entre le Syndicat et l'Agence est requise.

La convention qui vous est proposée a été rédigée par le Directeur de l'Agence en lien avec le Directeur Général des Services du Syndicat.

Elle s'inspire directement de la convention type que toute agence doit passer avec l'Etat dès lors qu'elle bénéficie d'un financement de droit commun du Ministère de l'Equipement.

La forme de cette convention constitue donc une garantie juridique tant pour le Syndicat que pour l'Agence.

Contenu de la Convention

Tous les membres du Comité disposent du texte de la convention et il n'est pas nécessaire d'en reprendre intégralement le contenu mais on peut retenir les points principaux suivant :

L'article 1 souligne que la convention a pour objet de définir les modalités de participation financière du Syndicat à l'Agence au regard des dispositions arrêtées dans le « Dossier d'Agrement ».

Les articles 2 et 3 fixent la participation financière du Syndicat et déterminent les modalités de paiement.

L'article 4 définit les missions de l'Agence inscrites au programme de travail qui intéressent particulièrement le Syndicat (le SCoT et les observatoires).

L'article 5 indique ce que doivent préciser les annexes à la convention.

L'article 6 notifie ce que sont les obligations de l'Agence : respecter ses engagements conventionnels et les dispositions de la loi de 1901 ainsi que les obligations légales d'une association bénéficiant de fonds publics (respect du plan comptable, présence d'un Commissaire aux Comptes).

L'article 7 précise la durée de validité de la convention (un an).

L'article 8 définit les obligations de l'Agence en cas de non respect des termes de la convention. Celles-ci peuvent aller jusqu'au remboursement de la subvention au Syndicat.

Modalités de signature de la Convention

Dans la mesure où le Président du Syndicat, et Monsieur VINOT-BATTISTONI, Président de l'Agence, sont tous deux représentants du Syndicat Mixte Caen-Métropole à l'Agence, ni l'un ni l'autre ne peuvent signer la convention.

En conséquence, il est proposé que la convention soit signée pour le Syndicat, par Madame Martine VINCENT, Vice-président et Monsieur LEDRAN pour l'Agence d'Urbanisme.

Monsieur VINOT-BATTISTONI : « Sur les 10 personnes à recruter, 9 le sont déjà et 4 sont installés dans les locaux, mis à disposition par la Ville de Caen, place de la Mare. Son assemblée générale a eu lieu et a pu valider le budget qui nous permet de demander des subventions au Syndicat et à toutes les collectivités membres. D'ores et déjà, nombres de collectivités ont effectué leur versement.

Nous avons participé à l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme et nous avons été officiellement accepté pour en devenir membre.

La dernière précision que je voulais apporter, est que nous avons rencontré Monsieur Lelarge, le Directeur Général de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat, qui nous a dit s'intéresser de très près au démarrage de l'Agence.

Les choses se mettent en place. D'ici septembre, nous serons tout à fait opérationnels, et nous aurons une méthodologie à présenter.

Madame LE BRETHON : « Je vous serais très obligé de bien vouloir délibérer sur ce projet de convention et d'autoriser Madame VINCENT à la signer. »

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
donne un avis favorable au projet de convention avec l'Agence d'Urbanisme Caen-
Métropole et autorise Madame VINCENT à la signer.**

6. Avis sur le projet de modification du PDU de l'Agglomération Caennaise

Madame LE BRETHON : « Nous présentons un positionnement et nous allons faire assez court, toutes les communes et les intercommunalités connaissent le sujet. Nous allons ici traiter à travers le filtre des compétences du Syndicat Caen-Métropole.

Par courrier en date du 27 avril 2006, le Syndicat Mixte a reçu le projet de modification du Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération Caennaise, approuvé par délibération du Comité de "Viacités" le 19 avril 2006.

Tous les membres du Comité disposent du rapport établi par la Commission de Monsieur Ledran et repris, dans son intégralité, par le Bureau en P.J.

On peut en retenir les points suivants :

1. La justification de la modification du PDU :

VIACITES met en avant deux raisons à caractère réglementaire :

1 /- la modification du périmètre des transports urbains, liée à la l'extension de la Communauté d'Agglomération de 18 à 29 communes.

2. /- la mise en conformité avec les dispositions de la loi SRU.

Cette modification est nécessaire pour que l'on puisse faire appel à certains types de financement.

2. La procédure suivie

La LOTI, suite à la Loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, institue une procédure de modification du PDU, en cas de modification du Périmètre de Transports Urbains notamment.

Cette procédure simplifiée prévoit un examen conjoint du dossier par les personnes publiques associées et les maires des communes du PTU, puis une enquête publique.

Dans le cas présent, il apparaît difficile de cerner la procédure suivie, dans la mesure où Viacités approuve, par sa délibération en date du 19 avril 2006 un projet de modification, mais engage ensuite une consultation pour avis sous trois mois des personnes publiques associées, consultation qui s'apparente à celle d'une révision. Par ailleurs, il n'est fait aucune référence à un « examen conjoint. »

3. Nature des modifications apportées au PDU

Il apparaît délicat de porter un avis sur un document présenté comme "une modification", alors qu'il s'agit d'un document nouveau sans véritable référence au document initial.

Cet exercice est d'autant plus difficile, que le PDU développe, après l'analyse du contexte législatif, le diagnostic et les enjeux, un programme d'actions qui se présente sous la forme de 30 fiches, elles-mêmes déclinées en 160 actions qui évoquent aussi bien la création de la deuxième ligne de Tram que le confortement du port de Caen-Ouistreham comme plateforme multimodale ou la conservation des réseaux ferrés stratégiques.

Le Syndicat ne peut donc se prononcer sur l'ensemble de ces axes, de ces fiches et des actions qui y sont liés dans la mesure où les études d'élaboration du SCoT vont s'engager et qu'il appartiendra au futur PADD de « *fixer les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile, conformément aux dispositions législatives et réglementaires (décret du 9 juin 2004 - article R 122-2-1 du code de l'urbanisme).* »

4. PDU et SCoT

Nombre de fiches appelleraient des observations sur la confusion qu'entretient le projet de modification du PDU vis-à-vis du SCoT. Au niveau de la ville de Caen, j'ai signalé tous ces éléments, que l'on doit nécessairement revoir.

En conclusion :

L'aménagement du territoire inclus dans le périmètre des transports urbains de l'Agglomération Caennaise constitue un important volet du PDU modifié : il en constitue même le socle.

Caen-Métropole ne peut laisser penser, alors que l'élaboration du SCoT ne fait que s'engager, que des choix essentiels ont d'ores et déjà été faits dans la mesure où, par son objet, il en a l'entière compétence.

Il ne peut donc donner un avis favorable à un document qui se présente, sous de nombreux aspects, comme un document d'urbanisme qui anticipe les orientations du futur SCOT.

Il regrette que l'amélioration du fonctionnement des réseaux de transports interurbains et la bonne complémentarité entre Bus Verts et Bus Twisto ne soit développée que d'une manière très succincte dans la fiche n° 14. Il est d'ailleurs à noter que dans cette fiche, Viacités ne figure pas au titre des acteurs institutionnels.

Il souhaite, comme l'autorise la LOTI, qu'un PDU soit élaboré sur l'ensemble du territoire du SCoT et qu'ainsi une véritable politique des déplacements soit mise en place à l'échelle du Bassin de Vie.

Je vous demande de délibérer en donnant un avis non-favorable mais je m'abstiendrai pour le vote,

En insistant sur les aspects urbanistiques et en vous disant que je comprends que vous soyez étonnés. Mais nous avons encore besoin de réfléchir sur ce dossier et sur la proposition qui ne nous a pas été suffisamment explicitée. »

Monsieur DURON : « Je crois qu'il y a une ambiguïté sur ce PDU qui amène à cet exercice difficile de voter pour un avis défavorable. C'est un des problèmes que l'on s'était posé en Bureau, où l'on s'était interrogé pour savoir s'il convenait que ce soit le SCoT qui révise le PDU ou VIACITES. Pour des raisons qui tiennent au Syndicat de transports, on avait un peu « baisser les bras » face à l'énergie, à la volonté de sa Présidente. Je me dis aujourd'hui que l'on aurait peut-être dû le réviser. »

Madame LE BRETHON : « Mais nous n'étions pas prêts. Je crois qu'il faut des stratégies. Le résultat du travail, dont certains apprécient les éléments et en contestent d'autres, démontre que c'est un travail de fond énorme. Nous allons être prêt dans la préparation du SCoT. L'important c'est que tout le monde soit d'accord pour dire que c'est à l'échelle du SCoT que l'on doit travailler les déplacements. »

Monsieur LEDRAN : « C'est d'ailleurs un des arguments que j'ai développé lors de la Commission. Nombre de déplacements sont liés aux déplacements des périurbains qui habitent dans le bassin de vie de Caen mais il y a aussi les déplacements dans l'agglomération. Aussi il va falloir réfléchir dans le cadre du SCoT à la cohérence entre l'urbanisation et les déplacements urbains et périurbains Personnellement je voterai l'avis non -favorable. »

Madame LE BRETHON : « J'ai expliqué ma position : je partage les critiques qui sont faites, sauf qu'au lieu d'être en attitude d'opposition, j'ai préféré être en attitude de construction et d'évolution, parce qu'on ne peut pas se permettre de perdre du temps. Mes collègues au Conseil Municipal ont bien entendu les motifs. Mais je crois que c'est très important maintenant d'avoir une unanimité de concevoir les déplacements à l'échelle du SCoT.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur le projet de modification du P.D.U. de l'Agglomération Caennaise, le positionnement étant l'avis non-favorable. »

**Le Comité Syndical, à la majorité absolue des membres présents ou représentés (13 abstentions),
donne un avis non-favorable
au projet de modification du PDU de l'Agglomération Caennaise.**

7. Compte administratif et compte de gestion de l'année 2005

Madame LE BRETHON: « Comme il est de tradition, l'examen de ces comptes est fait par un vice-président, je donne donc la parole à Michel MARIE. »

Monsieur MARIE: « Le projet de Compte Administratif appelle les commentaires suivants :

Section de fonctionnement

- Recettes

Les recettes de l'année se sont élevées à 808 925,32 euros

Mais, l'excédent de l'exercice de l'année 2004, qui s'élève à 458.429,21, a été repris dans le budget primitif.

Le montant des titres émis s'élève à 350.496,11 euros et se compose essentiellement de la contribution des communes (350.104,00 euros).

- Dépenses

Les dépenses réalisées ne se sont élevées qu'à 272.745,84 euros, alors qu'il était prévu un montant de 808 583,21 euros d'où un excédent de 535 837,37 €.

Cette différence provient essentiellement de :

- **l'article 617 "Etudes et Recherches"** : 347 181,13 euros étaient prévus. 5 763,94 euros seulement ont été réalisés, soit un excédent de 341 417,19 €

L'excédent total de la section de fonctionnement 536 179,48 € permettra notamment de financer une partie importante du futur SCoT, notamment, sous forme de participation à l'Agence d'Etudes d'Urbanisme.

Section d'investissement

- Recettes

Les recettes proviennent de l'amortissement des biens acquis (5 961,98 euros, augmentées du solde d'exécution de l'exercice 2004, à savoir 36 139,60 €, soit 42 101,58 €.

- Dépenses

Les dépenses, correspondant à la mise en place du site internet (24 336,21 €) et au remplacement de mobilier (510,69 €), se sont élevées à 24 846,90 €, d'où un excédent de 17 255,00 euros.

En conclusion, le Compte Administratif 2005 se caractérise par un excédent de fonctionnement de 536 179,48 euros et un solde d'exécution excédentaire en investissement de 17 254,68 euros. Le budget primitif 2006 a repris en compte ces excédents qui s'élèvent à 553 434,16 euros. Il ne sera donc pas nécessaire de voter un budget supplémentaire.

Ce Compte Administratif est tout à fait conforme au Compte de Gestion établi par Monsieur TOUGARD, Receveur Municipal.

Je vous serais très obligé de bien vouloir délibérer d'une part, sur le Compte Administratif, et d'autre part, sur le Compte de Gestion de l'exercice 2005. »

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
approuve le compte administratif 2005 et le compte de gestion 2005.**

8. Rapport d'activité 2005

Madame LE BRETHON: « Tous les membres du Comité disposent de ce rapport, qui montre bien l'élargissement de l'éventail des activités de Caen-Métropole.

Il témoigne de la contribution significative du Syndicat au fonctionnement du Bassin de vie de la Capitale Régionale.

Caen-Métropole permet de structurer ce bassin de vie et prépare ainsi l'émergence d'un projet de territoire ambitieux et attractif.

Je vous serais très obligé de bien vouloir délibérer sur ce rapport d'activité. »

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
approuve le Rapport d'activité 2005.**

Madame LE BRETHON: « Je tiens à remercier Monsieur RABEC, Monsieur DELBOS et tous les membres du personnel du Syndicat pour l'esprit avec lequel nous travaillons, dans la confiance et de façon rapide. Je tiens également à remercier la façon dont est préparée chacune des commissions et surtout comment sont extraits la lecture des débats et leurs conclusions. »

9. Personnel : transformation de postes

Madame LE BRETHON: « D'importants changements vont intervenir au cours des prochains mois :

- 1 /- Frédéric DELBOS a souhaité rejoindre l'Agence d'Urbanisme. Il s'agit d'une très bonne recrue pour l'Agence mais d'un vide à combler pour le Syndicat, puisqu'il était là depuis le 1^{er} septembre 1998. Son départ interviendra le 1^{er} septembre prochain.
- 2 /- Une des deux secrétaires recrutées au 1^{er} septembre 2005, Madame JOUAN vient de faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} décembre.

Ces départs doivent être l'occasion de repenser l'organisation de la structure administrative qui compte aujourd'hui 5 postes, au regard des missions futures du Syndicat et de la création de l'Agence.

Le rapport vous explique selon quelles modalités cette réorganisation pourrait intervenir. Pour faire simple, il s'agit de procéder à deux créations de postes qui n'en sont pas, puisqu'elles seront suivies de deux suppressions dès que les deux postes seront pourvus.

Aussi, je vous demande de bien vouloir délibérer sur :

- La création d'un poste de catégorie B technicien à compter du 1^{er} septembre 2006.
- La création d'un poste d'agent administratif qualifié à compter du 1^{er} décembre 2006. »

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
approuve les créations de postes.**

10. Questions diverses

Madame LE BRETHON: « Avez-vous des questions diverses ? »

Monsieur LECONTE: « Il n'ya pas de vote sur le pays de Caen ? »

Madame LE BRETHON: « Non, notre Syndicat a pris position depuis longtemps. On a simplement dit en son temps et en son heure que notre structure pouvait prendre en charge le "Pays". Si on passe par des organisations associatives ou autres, il va y avoir des créations de postes plus importantes que si l'on se greffe sur le Syndicat
Puisqu'il n'ya pas d'autres questions, je laisse la parole au Maire de Saint-Contest, Monsieur CHARPENTIER »

Monsieur CHARPENTIER : « Je vous invite à prendre le pot de l'amitié »

Le Président,



Brigitte LE BRETHON